

**RECUEIL DES ENGAGEMENTS DE CONFORMITE DE LA CNMSS AUX ACTES REGLEMENTAIRES  
UNIQUES DU 3 AVRIL 2015**

N°

Date 21/11/2016

**Décision de conformité**

**MODE - MODA**  
**Middle Office des Droits Etendus (MODE)**  
**Middle Office des Données Administratives (MODA)**

Le Directeur de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS),

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n°2015-390 du 3 avril 2015 (RU n° 40) autorisant les traitements de données à caractère personnel par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie pour l'accomplissement de leurs missions d'affiliation, d'immatriculation, d'instruction des droits aux prestations et de prise en charge des soins, produits et services ;

Vu l'engagement de conformité n° 1878992V0 du 30 juillet 2015,

Décide

**Article 1<sup>er</sup>**

Le traitement « MODE – MODA » est un téléservice mis à la disposition des professionnels de santé, des établissements et des centres de santé, des structures médico-sociales et des fournisseurs de services pour permettre la consultation des droits des patients. Mises en place par la CNAMTS, ces deux bases techniques ont pour but de faciliter la facturation des soins et l'application du tiers payant en regroupant les informations relatives à la situation administrative des bénéficiaires et à l'état des droits ouverts.

La CNMSS participe à ce dispositif technique.

Ce traitement est conforme au décret susvisé.

**Article 2**

Les catégories d'informations traitées sont :

Données d'identification (MODA)

- NIR ;
- Nom, prénom, nom d'usage ;
- Date et rang de naissance ;
- Organisme d'affiliation (régime, caisse, centre).

Informations sur les droits ouverts (MODE)

- Risque couvert (maladie, maternité, accident du travail) ;
- Date de début, date de fin ;
- Date de début de grossesse, date d'accouchement ;
- Numéro d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- CMUC (oui/non), date de début, date de fin ;
- ACS type de contrat, date de début, date de fin ;
- Exonération du ticket modérateur, nature d'exonération, date début, date de fin ;
- Médecin traitant, numéro assurance maladie, nom d'usage et prénom.

Il convient de noter que l'adresse du bénéficiaire est stockée dans le MODA sauf pour les régimes en exclusion dont la CNMSS.

**Article 3**

Les informations disponibles dans les bases MODE et MODA ne sont pas conservées après que l'assuré ou ayant droit cesse d'être affilié à la CNMSS.

A l'occasion de tout changement de situation, une mise à jour complète des données est effectuée.  
Les informations présentes dans les bases de gestion de la CNMSS sont conservées conformément aux décisions relatives à ces fichiers.

Les traces techniques sont conservées pendant une durée maximale de quatre ans.

Les destinataires des informations mises à disposition par les téléservices sont les professionnels de santé, les établissements de santé, les centres de santé, les structures médico-sociales et les fournisseurs de services. Ils sont habilités à consulter les données et authentifiés sur chaque service appelé :

- ADRI (Acquisition des Droits Réels) : accès intégré dans le logiciel du professionnel de santé. La carte CPS ou CDE ou CPE est obligatoire, la carte Vitale est optionnelle ;
- Info Patient : accès via le portail professionnel de santé (Espace Pro) avec une carte CPS ou un login mot de passe, carte Vitale optionnelle ;
- CDRI (Consultation des Droits Réels intégrée) : accès intégré dans le logiciel de l'établissement avec une carte CPE obligatoire, la carte Vitale reste optionnelle.

#### Article 4

Le droit d'opposition prévu par l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée ne s'applique pas au présent traitement.

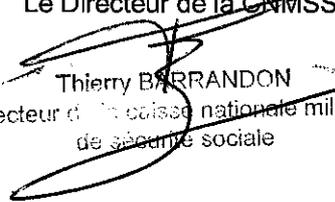
Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de ladite loi s'exercent auprès de la CNMSS.

#### Article 5

Les assurés sont informés de la mise en place de ce traitement par une mention d'information mise en ligne sur le site Internet de la CNMSS.

TOULON, le 21 NOV 2016

Le Directeur de la CNMSS

  
Thierry BARRANDON  
Directeur de la caisse nationale militaire  
de sécurité sociale

### ENGAGEMENT DE MISE EN ŒUVRE CONFORME DU TRAITEMENT

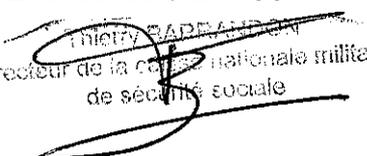
NOM DU TRAITEMENT : MODE MODA

Le Directeur de la CNMSS s'engage à :

- réaliser les formalités de publicité ;
- assurer les droits d'accès et de rectification.

Date : 21 NOV 2016

Le Directeur de la CNMSS

  
Thierry BARRANDON  
Directeur de la caisse nationale militaire  
de sécurité sociale